

# VIE MONCHALSIENNE

mensuel d'information municipale



## Actualités

- Colis de noël.** La distribution du colis et de la coquille se fera à la salle des fêtes le **samedi 20 décembre 2025 de 16h à 17H**.
- Spectacle de Noël** offert aux enfants le **samedi 20 décembre à 17h30** à la salle des fêtes. Ouverture des portes à partir de 17h.
- Vœux du Maire** **mardi 06 janvier 2026 à 19h** à la salle des fêtes. À cette occasion, les jeunes artistes ayant participé au concours de dessin pour la carte de vœux 2026 seront mis à l'honneur.
- Galette des Ainés** **samedi 10 janvier 2026 à 15h30** à la salle des fêtes. Pour rappel, la galette des rois est offerte aux Monchalsiennes et Monchalsiens né.e.s avant le 1 janvier 1962 (65 ans). Le conjoint n'ayant pas cet âge est invité gracieusement au goûter. Le coupon d'inscription est à remettre en mairie **avant le samedi 20 décembre 2025**.

## Monchaux Infos

Le secrétariat de mairie et la bibliothèque seront fermés au public du **22/12/25 au 02/01/26 inclus**. Réouverture le lundi 05/01/26.

Les services techniques restent joignables

La municipalité vous propose d'envoyer vos photos du village afin de les diffuser dans ses communications. Les images ne doivent pas contenir de personnes identifiables. Vous pouvez déposer vos clichés en mairie avec vos nom, prénom ou par mail à

[mhamieau@monchaux-sur-ecaillon.fr](mailto:mhamieau@monchaux-sur-ecaillon.fr)

Votre municipalité organise pour vous, une collecte des sapins Noël naturels les **jeudis 8 et 15 janvier 2026**.

Si vous souhaitez en bénéficier, laissez votre sapin en évidence devant votre habitation avant 9h. Le sapin doit être naturel, sans décoration, sans neige artificielle ni emballage.

## Participation centres aérés

Pour 2025, la commune participe aux frais liés aux centres aérés dans les conditions suivantes:

- Dans la limite de 20 jours maximum, répartis sur les vacances scolaires (petites comme grandes) de l'année civile, du 01 janvier au 31 décembre 2025,
- Pour les enfants de 3 à 15 ans,
- En centre aéré et stage de découverte ou sportif.

Le montant de la participation sera reversé aux familles de Monchaux-sur-Écaillon uniquement et sur présentation d'une facture :

- Pour les enfants de -6 ans, remboursement dans la limite de 7€ maximum par jour,
- Pour les enfants de +6 ans, un remboursement de 12€ maximum par jour.

Les justificatifs devront être déposés en mairie **avant le 12 janvier 2026**.

---

## Commission d'action sociale

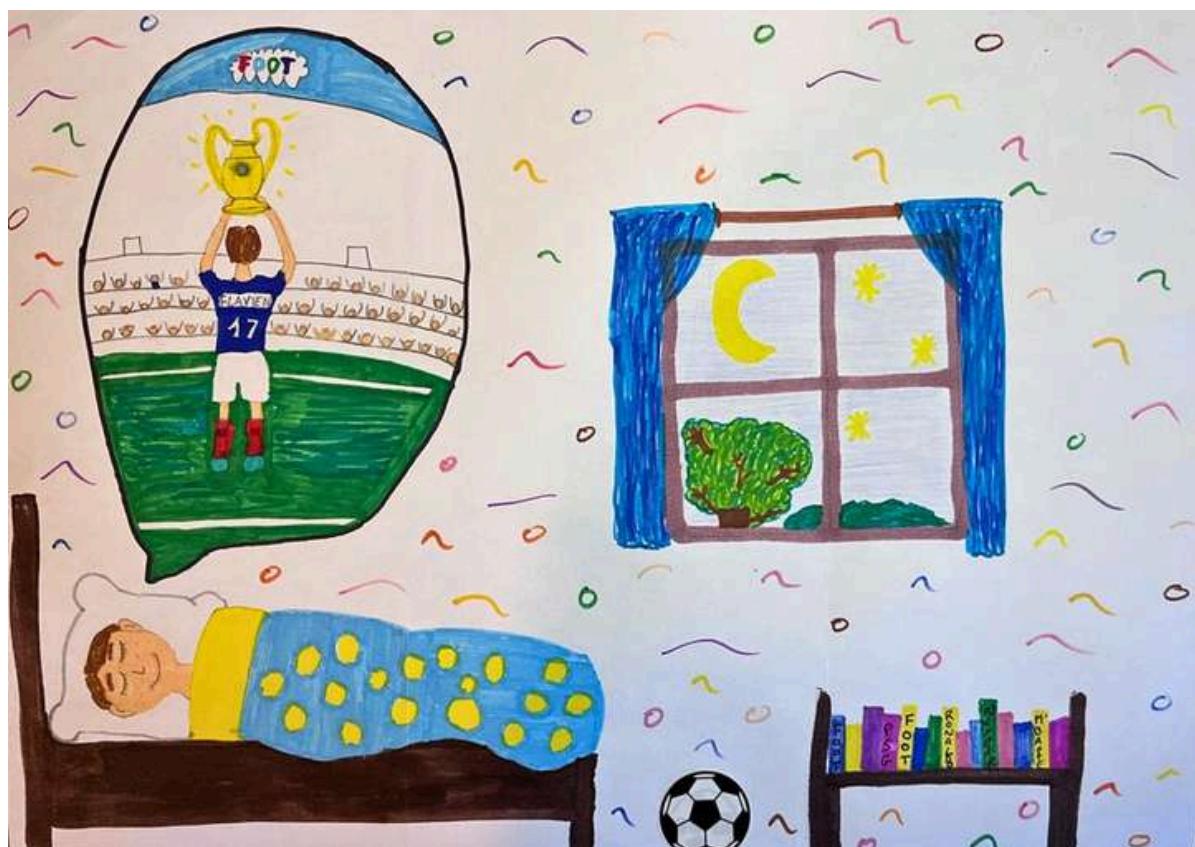
La vocation de la commission sociale est d'aider et soutenir les personnes en difficulté, que celle-ci soit passagère ou durable.

Les dossiers de demande d'aide, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, sont à retirer au secrétariat de la mairie **à partir du 8 décembre 2025**.

Ils doivent être déposés complétés en mairie **jusqu'au 16 janvier 2026** dernier délai.

De plus, toute personne peut contacter l'un des membres de la commission d'action sociale pour l'alerter sur une situation particulière à tout moment de l'année, que cette situation soit la sienne ou celle d'un tiers.

---



**Un grand merci à Flavien Bernier pour son interprétation de "mon rêve" pour la carte de voeux municipale 2026.**